

Coopération décentralisée : Début des assises maroco-françaises à Agadir

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-02-2009 20:58:57

Les assises de la coopération décentralisée maroco-française se tiendront les 19 et 20 février à Agadir, avec la participation d'élus locaux marocains et français engagés dans des partenariats, ainsi que des techniciens et des représentants institutionnels.

Cette manifestation est coordonnée par l'Association nationale des collectivités locales (ANCLM), cités unies France (CUF) et l'Association des régions de France (ARF) et co-présidée par Jean Paul Bachy, président de la région Champagne Ardenne et Tarik Kabbaj, président de la commune urbaine d'Agadir, indique un communiqué des organisateurs.

Les partenariats entre collectivités locales marocaines et françaises sont apparus au début des années 1990, rappelle la même source.

Ils connaissent une première impulsion lors des assises de Fès en 2001, puis se structurent sur le plan technique lors de la mise en place du projet d'accompagnement à la décentralisation (PAD Maroc) en 2004.

Selon les organisateurs, les assises d'Agadir seront l'occasion, huit ans après celles de Fès de faire le bilan et de tracer de nouvelles perspectives.

Et d'ajouter que les ateliers et les tables rondes prévus dans le programme de cette rencontre de deux jours, permettront de définir les modalités techniques et pratiques à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs qui seront définis lors de ces assises.

Les assises d'Agadir seront marquées par trois tables rondes traitant de la «coopération décentralisée : l'expérience maroco-française», du «PAD, un outil pour la coopération décentralisée» et de la «coopération maroco-française : les collectivités dans le partenariat Union pour la méditerranée».

Sont prévus, également, quatre ateliers qui vont permettre de définir des modalités pratiques de coopération dans les domaines du «développement urbain, le cas des transports urbains» du «développement social et rôle des collectivités locales», du «développement économique et la coopération interrégionale» et de «l'eau et l'assainissement».

MAP